

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 18 décembre 2017 à 18 h 30.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau, monsieur Maxime Bélanger et monsieur Joseph Dydzak.

## **ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation des procès-verbaux.**
  - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le jeudi 5 octobre 2017 à 18 h 30.
4. **Administration, finances et qualité des services**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Autorisation de transferts budgétaires – Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
  - c) Avis de motion du règlement # AG-038-2018 sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
  - d) Présentation du règlement # AG-038-2018 sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
  - e) Avis de motion du règlement # AG-039-2018 concernant la composition et la régie interne du comité de sécurité civile.
  - f) Prévisions budgétaires 2017 – Office municipal d'habitation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (OMH).
  - g) Calendrier des séances ordinaires 2018 du conseil d'agglomération.
5. **Sécurité civile et sécurité incendie**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Comité de sécurité civile – Nominations.
  - c) Acceptation de démission de Mme Moira Smith, lieutenant prévention.
6. **Réseau artériel**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Réception provisoire et autorisation de paiement - Travaux d'ajout de trottoirs chemin Fridolin-Simard – Dossier # TP-201707-15 – Construction Monco Inc.
7. **Communication, culture et promotion touristique**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Embauche – Concours d'emploi # 201711-06 – Responsable de la bibliothèque remplaçant – Mme Francine Vaillancourt.
  - c) Contrat de services pour utilisation du pavillon Violette-Gauthier et location de patins # LOI-201712-33 – Mme Josée Boutin.
8. **Correspondance.**
9. **Affaires nouvelles.**
10. **Période de questions.**
11. **Levée de la séance.**

## **1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Gisèle Dicaire, présidente, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

Elle mentionne également la réception de la résolution # 2017-11-136 prise par le conseil de la Ville d'Estérel le 17 novembre dernier désignant la conseillère, Mme Christine Corriveau, pour agir à titre de substitut en cas d'absence ou d'empêchement du maire, monsieur Joseph Dydzak à titre de conseiller d'Estérel au conseil d'agglomération.

**AG-879-12-2017**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**AG-880-12-2017**

#### **3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE JEUDI 5 OCTOBRE 2017 À 18 H 30.**

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le jeudi 5 octobre 2017 à 18 h 30 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le jeudi 5 octobre 2017 à 18 h 30 soit et est approuvé.

### **4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.**

#### **4. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.**

La présidente, madame Gisèle Dicaire, fait rapport au conseil.

La conseillère, madame Julie Moreau, fait rapport au conseil.

Le conseiller, monsieur Joseph Dyzak, fait rapport au conseil.

**AG-881-12-2017**

#### **4. b) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.**

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, l'Agglomération doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts budgétaires tels que préparés le 15 décembre 2017 dernier par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, à autoriser après l'affectation des sommes requises ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité joint à la présente pour en faire partie intégrante.

#### **4. c) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-038-2018 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.**

La conseillère, madame Julie Moreau, donne avis de motion que le règlement # AG-038-2018 concernant la régie interne des séances du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel sera présenté pour étude et adoption à une séance subséquente afin de mettre à jour l'actuel règlement # AG-001-2006 en ce qui concerne l'ordre du jour et le déroulement des séances du conseil.

#### **4. d) PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT # AG-038-2018 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.**

La conseillère, madame Julie Moreau, procède à la présentation du projet de règlement # AG-038-2018 concernant la régie interne des séances du conseil qui abroge le règlement actuel # AG-01-2006 en vigueur depuis le 8 février 2006.

Le projet de règlement traite de la tenue des séances du conseil d'agglomération, du calendrier et du lieu des délibérations, il traite de l'ordre et du décorum, des appareils d'enregistrement, de la période de questions, des demandes écrites, de la procédure de présentation des demandes, résolutions et projets de règlement, de l'ajournement et des pénalités.

Ainsi, l'ordre du jour est modifié pour inclure dorénavant les rapports des responsables de comités, un article est ajouté pour permettre la diffusion de l'ordre du jour sur le site Internet et les montants des amendes sont actualisés.

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation.

4. e) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-039-2018 CONCERNANT LA COMPOSITION ET LA RÉGIE INTERNE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE.

Le conseiller, monsieur Maxime Bélanger, donne un avis de motion pour le règlement # AG-039-2018 concernant la composition et la régie interne du comité de sécurité civile de Sainte-Marguerite-Estérel qui sera présenté pour étude et adoption à une séance subséquente.

**AG-882-12-2017**

4. f) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON (OMH).

ATTENDU le rapport soumis par la Société d'habitation du Québec daté du 13 novembre 2017 exposant les prévisions budgétaires 2017 révisées de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson approuvé par la SHQ au montant de 72 716.00 \$ et ne présentant aucun déficit d'opération ;

ATTENDU que la dépense relative au paiement de l'hypothèque est payée à compter de l'année 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte et approuve les prévisions budgétaires 2017 révisées de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson telles que présentées.

**AG-883-12-2017**

4. g) CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2018 DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION.

ATTENDU qu'en conformité de l'article 319 de la *Loi sur les Cités et villes*, le conseil d'agglomération est tenu d'établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires ;

ATTENDU le projet de calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil tel que proposé au tableau préparé par la greffière, madame Judith Saint-Louis, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Joseph Dydzak, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2018.

**5. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE**

5. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Maxime Bélanger, fait rapport au conseil.

**AG-884-12-2017**

5. b) COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE – NOMINATIONS.

ATTENDU la volonté des membres de ce conseil de renouveler les mandats des membres actifs du Comité de sécurité civile ;

ATTENDU l'absence de règlement de régie interne de ce comité formé le 21 janvier 1992 depuis les règlements # 4-1993 de la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et # 92-331 de la Ville d'Estérel autorisant une entente intermunicipale visant l'organisation d'un service de protection civile et l'adoption d'un plan d'urgence ;

ATTENDU les décrets de regroupement des municipalité et ville en 2001 puis de démembrement, réorganisation et reconstitution des villes effectifs le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;

ATTENDU que les membres bénévoles du comité de sécurité civile se réunissent quatre fois annuellement et dont le mandat principal est la mise à jour du plan d'urgence et l'élaboration des services aux citoyens en matière de sécurité civile ;

ATTENDU la résolution # 1118-06-2004 prise le 8 juin 2004 par laquelle le Service de la trésorerie est autorisé à déboursier 50.00 \$ par membre par présence pour défrayer les frais de déplacement ;

ATTENDU que la mairesse est d'office membre de tous les comités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à la nomination des membres suivants pour un mandat de deux ans : monsieur Maxime Bélanger, conseiller de Ville de Sainte-Marguerite du-Lac-Masson, monsieur Pierre Lussier, conseiller Ville d'Estérel, madame Lisiane Monette, à titre de citoyenne, monsieur Pierre-Claude Langevin, monsieur Réjean Champagne, monsieur Michel Lacasse, monsieur Gaston Pelletier, monsieur Julien Trépanier et monsieur Jean-Pierre Lequérêt,

directrice et directeurs.

QUE le mandat des membres soit révoqué advenant l'absence du membre sans justification valable à deux rencontres consécutives.

QUE ce conseil réitère la résolution # 1118-06-2004 relative à la contribution pour frais de déplacement.

QUE la présente résolution soit en vigueur tant qu'elle n'est pas remplacée par une autre résolution ou par un règlement.

**AG-885-12-2017**

5. c) ACCEPTATION DE DÉMISSION DE MME MOIRA SMITH, LIEUTENANT PRÉVENTION.

ATTENDU l'avis de démission remis au directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier, par la lieutenant prévention, madame Moira Smith prenant effet le 28 novembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte de l'avis, accepte la démission de Mme Moira Smith à compter du 28 novembre 2017 et la remercie de sa grande collaboration pour le développement de la prévention au sein du Service de sécurité incendie de même que sa collaboration au Service de l'urbanisme au cours des six (6) dernières années et lui souhaite la meilleure des chances dans son parcours professionnel.

**6. RÉSEAU ARTÉRIEL**

6. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Bernard Malo, fait rapport au conseil.

**AG-886-12-2017**

6. b) RÉCEPTION PROVISOIRE ET AUTORISATION DE PAIEMENT - TRAVAUX D'AJOUT DE TROTTOIRS CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD – DOSSIER # TP-201707-15 – CONSTRUCTION MONCO INC.

ATTENDU le règlement # AG-037-2017 décrétant un emprunt au montant de 189 400 \$ et une dépense au même montant pour l'exécution de travaux d'ajout de trottoirs sur deux sections du chemin Fridolin-Simard de part et d'autre du pont Rouleau entre l'Estérel Resort et la rue des Ardennes sur une longueur totale de près de 450 mètres linéaires ;

ATTENDU la résolution # AG-865-09-2017 prise le 11 septembre 2017 par laquelle ce conseil acceptait le prix soumis à la soumission de Construction Monco inc. et lui attribuait le contrat pour des travaux d'ajout de trottoirs sur le chemin Fridolin-Simard pour un montant de 118 659.00 \$ plus les taxes applicables (dont 5 000.00 \$ pour les imprévus avant taxes, le cas échéant), le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # TP-201707-15 ;

ATTENDU le décompte progressif # 1 du 3 octobre 2017 de Construction Monco inc. au montant de 55 347.30 \$ plus les taxes applicables pour les travaux effectués jusqu'au 3 octobre 2017 ;

ATTENDU la recommandation de paiement # 2 et le certificat de réception provisoire pour les travaux tels que préparés par monsieur Jean-François Bastien, ing. Équipe Laurence inc., datés du 26 octobre 2017 au montant de 50 419.98 \$ plus les taxes applicables tenant compte de la retenue en garantie contractuelle de 5 % pour une période d'un an à compter du 20 octobre 2017 ;

ATTENDU la facture # 2574 du 30 octobre 2017 transmise par Construction Monco inc. ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les travaux exécutés au dossier # TP-201707-15 pour l'ajout de trottoirs sur le chemin Fridolin-Simard et autorise le Service de la trésorerie à acquitter le paiement au certificat provisoire précité au montant de 57 970.37 \$ toutes taxes incluses à Construction Monco inc tenant compte d'une retenue contractuelle de 5 % pour un an.

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # AG-037-2017.

**7. COMMUNICATION, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE**

7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

La conseillère, madame Marie-Claude Déziel, fait rapport au conseil.

**AG-887-12-2017**

7. b) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201711-06 – RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE REMPLAÇANT – MME FRANCINE VAILLANCOURT.

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer la responsable de la bibliothèque à l'occasion de ses vacances annuelles et lors d'absences sporadiques ;

ATTENDU le concours d'emploi par affichage interne # 201711-06 le 7 novembre 2017 ;

ATTENDU la recommandation de la directrice communications, loisirs, événements et culture, madame Stéphanie Croteau, suite au choix du comité de sélection en faveur de la candidature de madame Francine Vaillancourt ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Francine Vaillancourt à titre de salariée remplaçante en vertu de l'article 4.05 de la convention collective au poste de responsable de la bibliothèque pour la durée des absences pour vacances ou maladies de la titulaire selon les besoins du service le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-70230-341.

**AG-888-12-2017**

7. c) CONTRAT DE SERVICES POUR UTILISATION DU PAVILLON VIOLETTE-GAUTHIER ET LOCATION DE PATINS # LOI-201712-33 – MME JOSÉE BOUTIN.

ATTENDU que le Pavillon Violette-Gauthier et la patinoire sur les lacs Masson et Dupuis ont été désignés infrastructures communes par le décret # 1065-2005 datée du 9 novembre 2005 pris par le Gouvernement du Québec et paru dans l'édition de la Gazette officielle du Québec du 23 novembre 2005 ;

ATTENDU que le conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel désire confier la location de patins et le service d'ouverture du bâtiment et d'accueil des usagers de la patinoire selon une convention particulière ;

ATTENDU l'offre de renouvellement datée du 2 novembre 2017 reçue de madame Josée Boutin pour l'occupation du bâtiment, ouverture et fermeture les fins de semaine et la semaine de relâche scolaire, et service de location de patins tout comme à la saison précédente ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice communications, loisirs, événements et culture, madame Stéphanie Croteau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le renouvellement de l'entente d'occupation du Pavillon Violette-Gauthier et de location de patins par madame Josée Boutin pour la saison hivernale 2017 – 2018 et autorise la directrice, madame Stéphanie Croteau, à signer pour et au nom de la Ville centre, agissant pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, l'entente à intervenir.

QUE les dépenses relatives à l'aiguisage des patins soient imputées au poste budgétaire # 02-70130-640.

**8. CORRESPONDANCE**

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**AG-889-12-2017**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Étant 18 h 58, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Gisèle Dicaire  
Présidente

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière